



THONON ATHLETIC CLUB

Stade Joseph-Moynat
56, avenue Général-de-Gaulle
74200 Thonon-les-Bains

Tel : 06 14 24 04 98
Site : www.thonon-athletisme.fr

REGLEMENT DE LA COURSE DES RIVES

1. L'inscription à la course des Rives implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
2. La première édition de la course de Rives est organisée le Dimanche 11 Novembre 2018 par le TAC avec le soutien de la Ville de Thonon.
3. Le plan du parcours est reproduit sur le flyer ainsi que sur le site <https://www.thonon-athletisme.fr> et visible sur le lieu de retrait des dossards.
4. Départ et Arrivée : Port de Thonon Les Bains devant la Capitainerie, circuit sur route-sentier et trottoir :

Horaires des courses toutes mixtes :

-EA (NES EN 2011-2010)	13h00 : 900M	1 PETITE BOUCLE
-PO (2009-2008)	13h15 : 1900M	1 MOYENNE BOUCLE
-BE-MI (NES EN 2007-2006-2005-2004)	13h35 : 2700M	3 PETITES BOUCLES
-CADETS (NES EN 2003-2002)	14h00 : 7500M	1 GRANDE BOUCLE
-JUNIORS (NES EN 2001-2000)-ESPOIRS (NES EN 1999-1998-1997)-SENIORS (NES ENTRE 1980 et 1996) ET MASTERS (NES AVANT 1979)	14h45 : 11500M	1 PARCOURS

5. Le chronométrage est assuré par L-chrono.

-Chaque coureur doit porter son dossard de manière visible sur le devant de son maillot du départ jusqu'à la ligne d'arrivée franchie, sous peine d'être disqualifié. (Epingles non fournies)

-Chaque coureur devra suivre le fléchage au sol et sur les panneaux et se conformer aux indications des signaleurs en chasubles jaunes.

-Un contrôle inopiné pourra être effectué sur le parcours de la course : un coureur ayant quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir, sera disqualifié.

-Dès l'affichage des résultats, toute réclamation doit être signalée dans les 30 minutes suivantes au directeur de course M. NOEL Gérard. Dépassé ce délai, les réclamations ne seront plus prises en considération.

6. L'Epreuve est ouverte à tous à partir de la catégorie Ecole d'athlétisme **avec autorisation parentale pour les mineurs (2011-2000)**, Coureurs français et étrangers licenciés à la FFA (athlétisme de compétition-athlétisme loisir option running ou licenciés FFTRI).

Pour les coureurs non licenciés français et étrangers, fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » délivré en France et daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.

7. Inscription

⇒ En ligne sur le site de «L-Chrono» jusqu'au Samedi 10 Novembre à 18h00 (Recommandé)

⇒ par courrier adressé à Natacha Richard 40 Route Neuve 74200 Margencel jusqu'au vendredi 2 Novembre (cachet de la Poste faisant foi) comprenant le bulletin d'inscription, le chèque à l'ordre du TAC avec copie de la licence ou copie du certificat médical **original** ;

⇒ Aucune inscription sur place

NB : Aucune inscription par téléphone, toute demande d'inscription illisible ou incomplète ne sera pas prise en compte.

8. Coût de la course

⇒ De EA à Minimes : 3€ si inscription avant le 8/11/2018, 13€ les 9 et 10/11/2018

⇒ De Cadets à Masters : 13€ si inscription avant le 8/11/2018, 23€ les 9 et 10/11/2018

Le retrait des dossards s'effectuera le Dimanche 11 Novembre de 11h00 à 12h45 au parking de la Voile, Cadeau de bienvenue à chaque participant.

NB : Pour les non licenciés, le certificat médical original sera conservé pendant un an.

9. Le TAC est couvert par sa police d'assurance responsabilité civile contactée auprès d'Allianz.

La protection civile ainsi qu'un médecin pourront intervenir sur le parcours en cas de besoin.

Présence de la police municipale.

10. Ravitaillement (liquide + fruits) à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée.

11. Remise des récompenses :

Elle aura lieu dès l'arrivée pour les courses enfants et cadets

Elle aura lieu à 16h30 pour la course Juniors et +

Tout bénéficiaire devra être présent.

⇒ De EA à MI : médailles (coupes pour les 3 premiers)

⇒ De Cadets à Juniors : coupes pour les 3 premiers

⇒ Séniors-Masters : Récompenses des dix premiers hommes et femmes au scratch (primes de 120 à 20€)

12. Droit à l'image

Du fait de participer à la course des Rives, les participants autorisent ainsi que les ayant-droit, tels que partenaires ou médias à utiliser, reproduire en totalité ou partie et exploiter les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le participant pourrait paraître sur tous les supports y compris documents promotionnels ou publicitaires et ce pour une durée illimitée.

13. Le nombre de participants sera limité à 500.